

20 - 28 MAI 2022

5^{ème}
édition

10 ans !

AVENANT PARCOURS – COTIER DU 27/05/2022

- Heure de mise en configuration course : 8h30 le vendredi 27 mai
- Appareillage des bateaux : A partir de 9h30 le vendredi 27 mai
- Zone de départ : Dans un cercle de rayon 1 NM centré par 49°27,8 N & 000°02,2 W
- Date et heure de départ : Vendredi 27 mai à 11h00

Parcours du côtier du vendredi 27 mai (30 milles nautiques) :

Ordre	Waypoint	Côté requis	Position
	Départ		
	Bouée de dégagement éventuelle		
1 *	Trouville SW	Tribord	49°22,625 N & 000°02,480 E
2 *	MO2	Tribord	49°27,490 N & 000°11,800 W
3 *	LHA	Tribord	49°31,385 N & 000°09,860 W
4 *	Général Metzinger	Tribord	49°32,610 N & 000°01,995 W
	Arrivée CC	Tribord	49°29,680 N & 000°04,380 E

Les marques de parcours, identifiées par un astérisque (*) sont les marques où le comité de course peut effectuer un pointage officiel, un changement de parcours, une réduction de parcours.

Pénalités standards :

- 5 minutes pour les plombs

Zones interdites :

Les zones interdites IC 11.1 et 11.2 sont supprimées et remplacées par :

11.1 Polygone « Chenal du Havre » : ZONE INTERDITE sauf pour les entrées et sorties du port en respectant l'IC 18.3

- Point A : 49°31,190 N & 000°03,975 W
Point B : 49°29,300 N & 000°05,400 E
Point C : 49°29,000 N & 000°05,400 E
Point D : 49°30,790 N & 000°04,235 W

11.2 Chenal d'accès (Rouen) : ZONE INTERDITE à l'Est de la ligne brisée définie par les points suivants :

- Point A : 49°29',130 N & 000°04',700 E
Point B : 49°27',040 N & 000°01',820 E
Point C : 49°23',500 N & 000°06',500 E

Avenant publié le 26 mai à 17h45